



Objectif patrimoine - CONCOURS PHOTO
de l'association Côté Patrimoine



Règlement du concours 2026

ARTICLE 1 : ORGANISATION

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, l'association *Côté Patrimoine* organise le 20 septembre 2026 un concours photo en partenariat avec le club photo de la MJC de La Côte Saint-André, libre et gratuit.

ARTICLE 2 : THEME

Le Petit séminaire du Clapier

Les photographies viseront à faire découvrir ce patrimoine. Elles devront être identifiables et localisables. Les photomontages ne sont pas acceptés.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous, à l'exception des membres du jury. Les photographies sont libres de droit.

ARTICLE 4 : MODALITE DE PARTICIPATION ET INFORMATIONS PRATIQUES

Les photographies seront proposées en couleur ou en noir et blanc. Elles peuvent être prises à partir d'un téléphone portable.

Elles ne doivent pas être signées ou comporter des indices qui permettraient d'identifier les auteurs afin de ne pas influencer le jury.

En accord avec les Apprentis d'Auteuil, le site sera ouvert aux photographes souhaitant faire des photos dans l'enceinte du bâtiment les jours suivants :

- mardi 9 juin de 17h à 20h
- mercredi 17 juin de 14h à 16h
- samedi 6 juin de 10h à 12h

Le point de rencontre est fixé devant le portail des Apprentis d'Auteuil. Se présenter au portail à l'heure dite.

La participation est limitée à 2 photographies par personne (même nom, même auteur).

Les photographies peuvent être accompagnées d'un titre et/ou d'une légende.

Informations à préciser dans le courriel d'envoi :

- Sujet du courriel sous la forme : « concours-photo-nom-prénom »
- Nom de la photo sous la forme de votre « nom-prénom.jpg »
- Rappel du nom et du prénom du participant
- Le numéro de téléphone du participant

Le concours est publié à compter du 11 mai.

Les photos devront être envoyées au plus tard le 4 juillet à 18h au format numérique JPG, en pièce jointe à : clubphotomjc@gmail.com

Le choix du jury sera posté le 19 septembre sur les pages Facebook de l'association, de la mairie, de la MJC et de l'Office de tourisme Terres de Berlioz. Le gagnant sera informé des résultats par courriel ou par téléphone et la remise du prix aura lieu le 20 septembre aux Apprentis d'Auteuil.

Vous pouvez adresser vos questions concernant le concours à : contact@cote-patrimoine-isere.org

ARTICLE 5 : CRITERES DE SELECTION

Le jury est composé de personnes choisies par l'association *Côté Patrimoine* en partenariat avec le club photo de la MJC de La Côte Saint-André.

Les photos sont évaluées selon les critères suivants : respect du règlement, qualité technique et/ou artistique. La décision du jury est souveraine et sans appel.

Le jury se réserve le droit d'éliminer les photographies contraires au règlement ainsi que les clichés véhiculant des propos réprimés par les lois en vigueur.

ARTICLE 6 : PRIX

1^{er} prix : un chèque cadeau BI Happy d'une valeur de 100€

2^{ème} prix : un chèque cadeau BI Happy d'une valeur de 50€

La photo retenue sera exposée sur les sites internet de l'association *Côté Patrimoine*, de la commune et de la MJC de La Côte Saint André.

ARTICLE 7 : UTILISATION ET DIFFUSIONS DES PHOTOGRAPHIES

En participant, les candidats cèdent gratuitement à l'association *Côté Patrimoine* les droits de diffusion de leurs photos et l'autorisent à les utiliser sous toute forme de son choix (média, impression, diffusion, etc.), sans limite de durée ni de lieu.

L'association *Côté Patrimoine* se réserve le droit d'utiliser sans contrepartie les photos dans le cadre de ses activités et événements.

L'utilisation de ces photographies ne pourra donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 8 : DROIT DES PHOTOGRAPHIES

Le participant s'engage à ne pas prendre en photo les occupants du site, et particulièrement les jeunes qui vivent sur site.

ARTICLE 9 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entrainera l'annulation de la candidature.

ARTICLE 10 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées (nom, prénom, coordonnées postales) sont utilisées uniquement pour la gestion du concours.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants peuvent envoyer un courriel à l'adresse de l'organisateur contact@cote-patrimoine-isere.org.